

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Vendredi 28 février 2025

### MARCHÉS PUBLICS

#### **La Métropole certifiée ISO 9001 pour la troisième année d'affilée !**

**Dans la continuité de 2023 et 2024, la Métropole Aix-Marseille-Provence vient à nouveau d'obtenir la certification ISO 9001 de l'Afnor pour l'année 2025. Elle illustre l'engagement et l'expertise constants de la Métropole en matière de commande publique, au service des partenaires et des citoyens du territoire.**

Comme toutes les procédures du secteur public, la commande publique évolue dans un contexte économique et législatif complexe, qui nécessite à la fois une agilité accrue et une rigueur déontologique. C'est dans ce cadre que la Métropole Aix-Marseille-Provence ambitionne, chaque année, d'obtenir ce précieux sésame. Pour rappel, la norme ISO 9001 est la plus récente et la plus exigeante en termes de satisfaction client. Elle garantit la qualité de service, de compétence et de formation des équipes.

Cette certification internationale, délivrée par l'association indépendante de normalisation française AFNOR, atteste de la mise en place et du respect des critères du système de management de la qualité (SMQ). Ces critères contribuent notamment à l'amélioration des performances des services métropolitains qui tendent vers une excellence opérationnelle.

**« Gage de rigueur, de durabilité et de qualité pour les partenaires économiques, cette distinction démontre notre engagement permanent dans la sécurisation et l'efficacité des commandes publiques », souligne Martine Vassal, présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence.**

**« Le renouvellement de cette certification, pour la troisième année consécutive, récompense l'engagement des équipes de la Métropole et confirme leur dynamisme. La certification ISO 9001 traduit aussi notre volonté d'améliorer nos services pour mieux répondre aux attentes de nos partenaires et de nos administrés », se félicite Pascal Montécot, vice-président de la Métropole délégué à la Commande Publique, à l'Aménagement, au SCOT, à la Planification (PLUi) et au suivi de la loi 3 DS.**

Chaque année, la Métropole passe pour 800 millions d'euros de marchés publics (hors concessions). Elle s'est engagée à régler les fournisseurs en 20 jours et contribue ainsi au dynamisme économique des entreprises du territoire.